

**Séance ordinaire**

Etaient présents : Josiane CARRETIE –André JENOUDÉ – Cédric FAYE – Frédéric GIBAUD –Gérard POYET-  
Gérard GUYOT - Michel THIBAUT, Claude BONNE, Claude ROZ et Sébastien TRASSAERT-

Absents Excusés: Valérie ROUX

Secrétaire de séance : Claude ROZ

Madame le Maire remercie les membres du Conseil municipal de leur présence, et donne lecture du compte-rendu de la séance du 29 juin 2015.

Après approbation,

Les membres du conseil signent le registre.

**I – TRAVAUX**

Rapporteur Monsieur THIBAUT Adjoint délégué aux travaux :

❖ Gendarmerie

Le changement du chauffe-eau dans le l'appartement des Gendarmes auxiliaires est programmé

Le dossier sur l'ADAP est à envoyer en Préfecture pour le 25 septembre 2015

❖ Fuite du clocher de l'église :

Les travaux ont été effectués, les fuites bouchées, le résultat sera examiné lors des prochaines pluies.

❖ Travaux rue de la Cotette :

Des travaux de remblaiement sont à prévoir rue de la Cotette, ainsi que le réaménagement d'un virage rue des Terreaux. Un devis a été établi pour un montant de 1128 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

ACCEPTÉ de faire les travaux

VALIDÉ LE DEVIS DE 1128 € TTC de l'entreprise BOISSON

DEMANDE une participation d'un administré concerné par les travaux.

❖ Porte Du local du tri postal :

Plusieurs devis sont examinés pour le changement de la porte du local du tri postal, le choix de l'entreprise est remis à un prochain conseil.

❖ Eclairage du terrain de football :

L'Association sportive de Saint Julien doit faire mettre aux normes l'éclairage du Stade de Foot.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande du Président de l' ASSJ

Monsieur FILLOD sur le montant de la participation communale pour ces travaux.

❖ Travaux de voirie

Les travaux de voirie (de compétence COMMUNAUTE DE COMMUNES) ont été réalisés pour l'année 2015.

La participation de la Commune se monte à 50 % du montant des travaux soit 3256.82 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le montant des travaux de voirie effectués par la COMMUNAUTE DE COMMUNE soit 3256.82 €  
AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## **II – PANNEAUX DE CIRCULATION**

Monsieur JENOUDET 3<sup>ème</sup> adjoint, rapporte :

- Les camions de livraison qui passent par Saint Julien font un détour par la maison de retraite comme souvent indiqué sur leur GPS. Les usagers descendant de l'EPHAD roulent pour certains à une vitesse excessive, sans respect des priorités.

Il convient de se renseigner auprès de la DDT pour connaître la législation en vigueur de manière à limiter le tonnage des camions qui s'engagent rue Guillaumod et pour l'installation de panneaux prioritaires.

## **III – URBANISME**

Madame le Maire fait part de la demande de Madame Maire, concernant la parcelle n° 73 « LES LOUVIERES » d'une surface de 34 ares 80, jouxtant des terrains communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

ACCEPTE d'user de son droit de préemption pour le rachat de cette parcelle,

ACCEPTE le montant de la transaction soit 425 €

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents.

## **IV – CAMPING**

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mme SIRARD pour une demande d'emplacement de caravane à l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Mme SIRARD à installer sa caravane « en garage mort »

FIXE le montant de la location à 662.00 € pour l'année 2015

## **V – DECHETTERIE**

Madame le Maire fait part de la demande du SICTOM pour l'installation d'un container à vêtements à la déchetterie. Les délégués SICTOM étant absents lors du rendez vous initialement pris par le secrétariat de Mairie, charge à celui-ci de convenir d'un autre rendez vous et de prévenir les intéressés : MMS POYET-BONNE-THIBAUT-JENOUDET. La semaine du 15 au 19 septembre 2015 semble convenir. Plusieurs points seront soulevés lors de cette réunion à savoir :

- état de la clôture de la déchetterie,
- emplacement de la benne à verre. En effet les abords de la benne à verre sont, la plupart du temps, encombrés par des poubelles posées à terre. Il y lieu de réfléchir à un nouvel emplacement plus adapté

## **VI – LOCATIONS COMMUNALES**

Madame le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil municipal sur la suite à donner à une demande de location formulée par une administrée louant déjà un appartement avec son époux au 49 rue des écoles 39320 SAINT JULIEN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
NE DONNE PAS SUITE à cette demande.

## **VII – AGENCE POSTALE**

Madame le Maire rapporte :

« La Poste propose un nouveau service permettant au public de l'agence postale communale d'accéder, par une borne tactile connectée à Internet, à des informations relatives notamment à ses produits et services publics et administrations, à la commune ou à tout autre service »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention APC/COMMUNE DE ST JULIEN en date du 05 septembre 2008

## **VIII – HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'en remplacement de la Secrétaire de Mairie, un agent a été embauché en CDD pour 24 heures hebdomadaires.

Les nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie seront les suivants :

Les mardis, mercredi, vendredi, samedi matin de 10 heures à 12 heures.

## **VIX – ASSOCIATIONS**

Madame le Maire fait état d'une demande de la part de la Présidente du Foyer rural d'Andelot Morval pour la création d'un atelier de bricolage. La commune dispose d'un local situé au Rez de Chaussée de l'ancien groupe scolaire, occupé par l'atelier d'imprimerie sur la mezzanine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

AUTORISE l'occupation du local situé au rez de chaussée de l'ancien groupe scolaire par l'atelier de bricolage.

CHARGE Mme le Maire d'établir une convention d'occupation des locaux.

## **X – ELECTION REGIONALES**

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015

## **XI – QUESTIONS DIVERSES**

- Le repas des aînés aura lieu le 12 décembre 2015
- L'Opération vente des brioches (APEI) se déroulera cette année du 5 au 11 octobre 2015
- Après accord du Conseil municipal Mme PELISSARD tiendra ses prochaines permanences en Mairie de Saint Julien,
- Mme le Maire rappelle le projet de l'Agence Régionale de santé de fusionner les EHPAD de Saint Julien, d'Arinthod et Orgelet.
- Mme le Maire informe les membres du conseil qu'un courrier serait fait à l'attention des forains s'étant installé dix jours avant la fête patronale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

***Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.***